

Le Juge Nicole – 1723-1812 -

Le Juge Nicole fut l'une des personnalités les plus remarquables du XVIII^e siècle Combier. Il fera preuve en toutes ses fonctions de capacités étonnantes. Doué d'une vaste culture, il produira un historique de la Vallée de Joux achevé en 1784, mais par contre imprimé seulement en 1840 à Lausanne, alors qu'il était décédé depuis 28 ans. Il n'aura donc pas connu la consécration littéraire que lui aurait valu cet ouvrage de qualité, le premier du genre dans la région.

Le juge Nicole toucha à de multiples fonctions. Il entra tout d'abord au Consistoire du Chenit à titre de secrétaire, puis il en devint juge, transmettant alors sa fonction de greffier à Benjamin Golay.

Il fut aussi président du Conseil du Chenit.

On le trouve encore comme secrétaire perpétuel de la maîtrise des horlogers de la Vallée de Joux. A cet égard il remplira à lui seul le gros registres consignants les hauts faits de ces premiers praticiens, celui-ci propriété de l'Ecole Technique de la Vallée de Joux, pièce rare et de haute valeur s'il en est.

Le juge, en plus de toutes ses fonctions, eut l'occasion de connaître une vie longue, à tel point que né au début du XVIII^e siècle, alors que le régime de LL.EE. était encore parfaitement en place, il eut l'occasion d'assister à la révolution de 1798, de connaître la République helvétique puis d'assister à la naissance du canton de Vaud en 1803.

Une vie donc bien remplie.

Le Juge Nicole fut aussi passablement impliqué dans le procès du Risoud, dit Grand Procès. Pour lequel il se rendit de nombreuses fois à Berne. Sans succès par ailleurs, puis celui-ci fut au final perdu au profit de Berne.

L'écriture du juge Nicole, que l'on découvrira ci-dessous, est toujours d'une parfaite qualité. L'homme laisse donc de nombreux témoignages écrits de ses différentes fonctions. Il mena sa carrière en parallèle avec celle de Benjamin Golay, son compère, en quelque sorte.

Notons que nous n'avons malheureusement aucun portrait de Jacques-David Nicole.

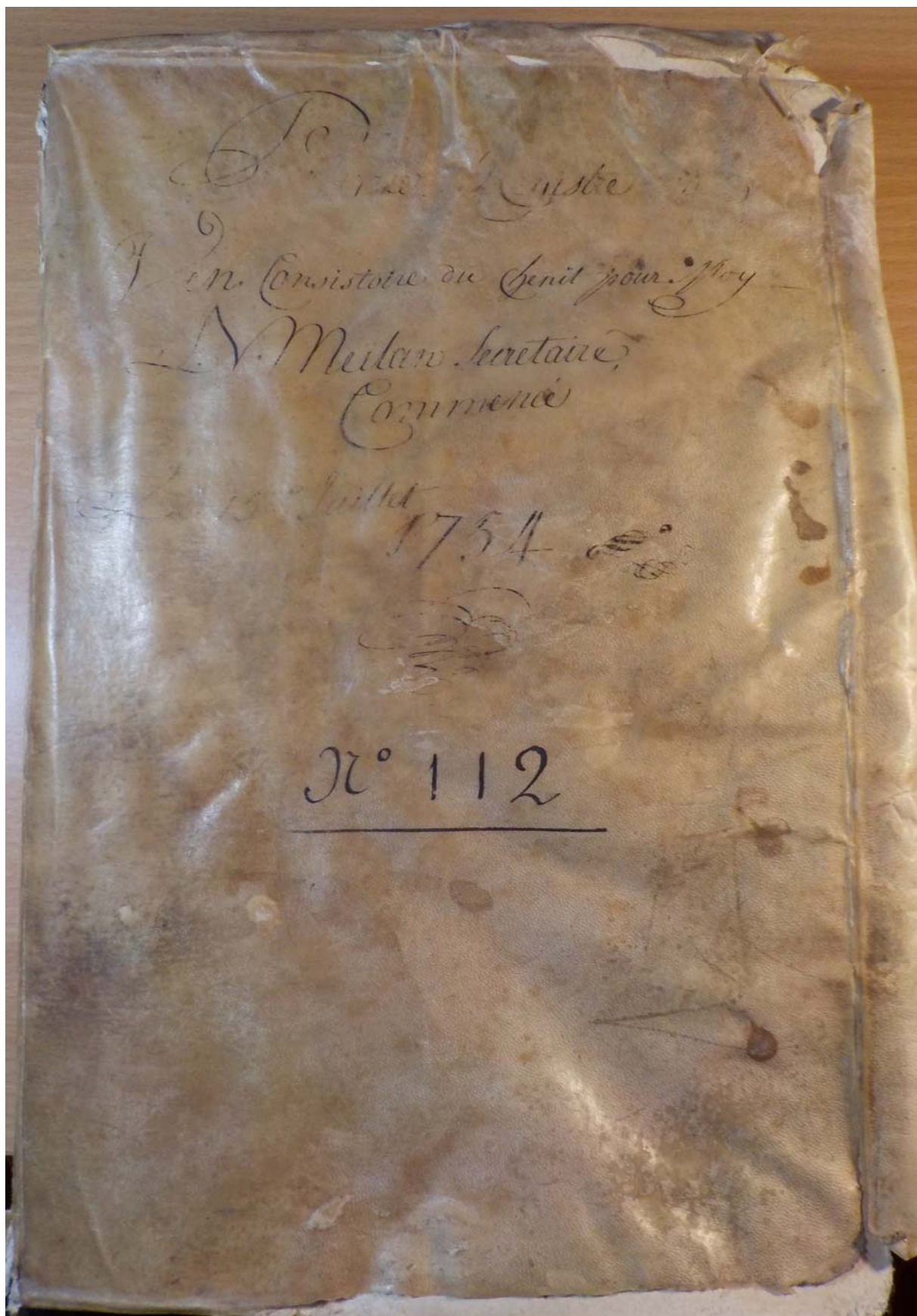
La profession d'Horloger en petit qui étoit exercée dans quelques endroits du Pays de Vaud, donna de l'émulation aux personnes qui desiroient, de l'apprendre, et de la répandre ensuite dans la Vallée, le premier qui eut ce dessein fut le sieur Samuel Olivier Meylan, qui entra en apprentissage, à Rolle, le 1^r Juillet 1740. Chez le S^r Mathieu Blandet Bourgeois dudit Rolle; ayant satisfait à son apprentissage par rachat de tems, il se établit au mois de novembre 1743.

Le 21^e Juillet 1742. Abram Samuel fils du sieur Moyse Meylan Regent à l'Orient de l'Orbe entra en apprentissage chez le sieur J. Jacques Henri Vaucher, à Fleurier, dans la Comté de Neuchâtel. Il satisfait à son apprentissage.

Le 11^e novembre 1743. David fils du S^r Daniel Golay du bas du Chenit entra en apprentissage chez le susdit Samuel Olivier Meylan il finit son apprentissage, et se établit chez luy le 1^r Avril 1748. Le dit S^r Samuel Meylan ayant été attaqué par ceux de Rolle de ce qu'il prenoit un Apprentif sans avoir fait Chef d'oeuvre suivant les Regles de leur Maîtrise fut à Moudon faire chef d'oeuvre et obtint des Jurés de Moudon la lettre de Maître.

Le 1^r Janvier 1746. Pierre frère du susdit David Golay entra en apprentissage avec le susdit Samuel Meylan M^{re} horloger après avoir satisfait son maître il se établit avec son frère, le dit jour le 1748. Jacques fils du sieur Jean Nicolas Rochat qui auparavant étoit Armurier entra en apprentissage pour horloger à Vaudœuvre pres de Geneve il travailla ensuite quelques mois à Geneve ayant satisfait à son tems d'Apprentif et de Compagnon, il se établit au Brassus le 22^e Aoust 1748.

Au mois de Janvier 1749. les ci devant nommés Samuel Olivier Meylan, David Golay et Jacques Rochat, compagnons, résolurent, à communs frais, de présenter une Requête à L^l. E^l. du Conseil de Commerce pour être libérés pour un tems des Regles penibles des Maîtrises du pays, ils s'associèrent Pierre Golay qui fit Insérer son nom sur la Supplication, quoique il ne supportât avec son frère que le tiers des frais, le sieur Samuel Meylan fut député pour présenter à L^l. E^l. la Supplication, qui étoit conçue en ces termes



Livre du Consistoire du Chenit, AVB NA4.

Le 10^e Avril 1755. Le V^{ble} Consistoire du
Cherit assemble sous la Présidence de Mons^r. le
le Capitaine Jacques David Le Coultre en
qualité de Juge Substitué,

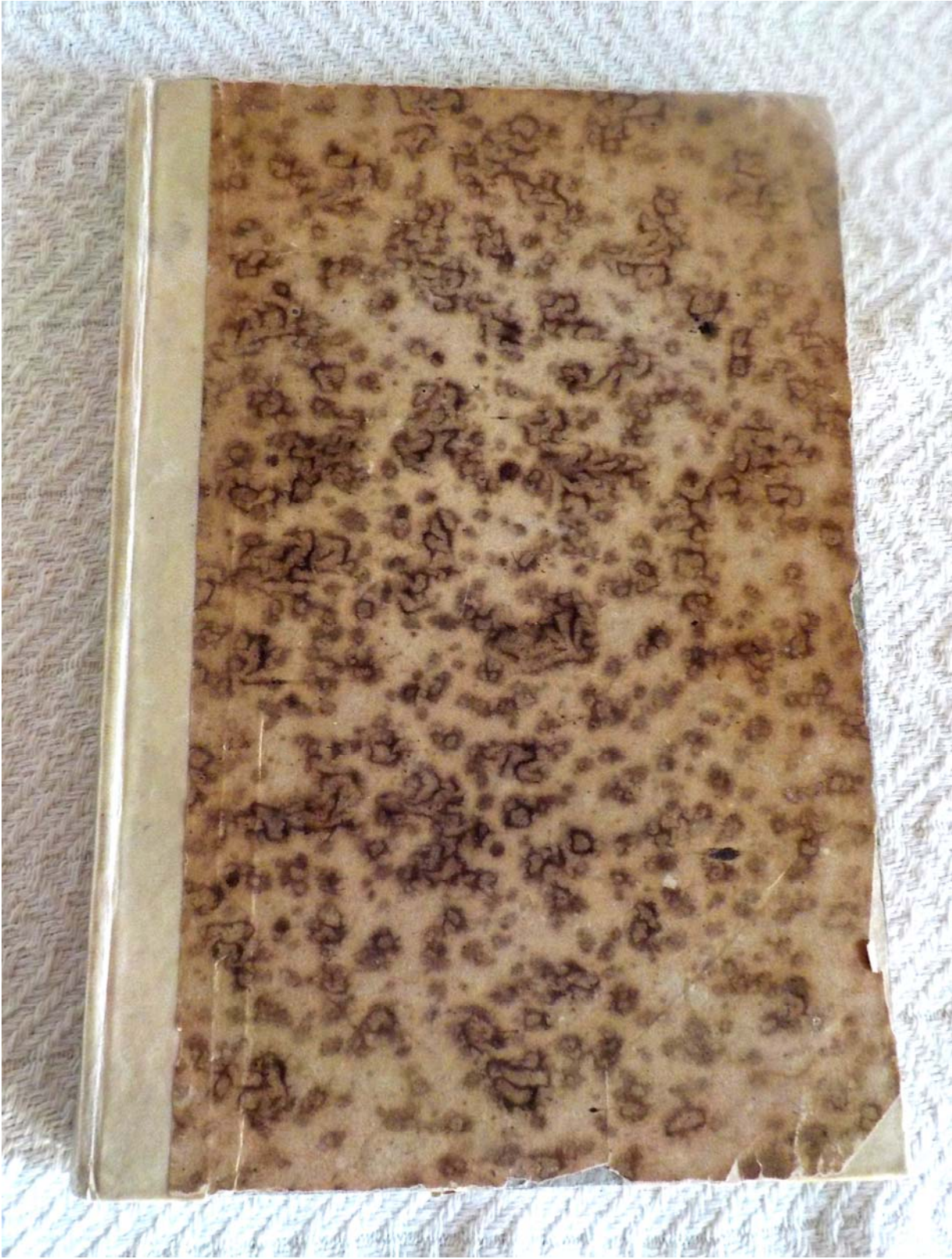
Echûtes des
biens fonds de
l'hoirie de
Daniel Hubert.

M^r. Pierre Meylan du Drassin, Asses^r. Cal-
de ce V^{ble} Corps. Comme Tutem de l'hoirie de
Daniel Hubert du Bré Lons, et par avis dudit V^{ble}
Consistoire ayant fait publier vendable les biens
fonds de dite hoirie, tant à la sortie des Prédications
plusieurs fois, qu'à présent à Chambre ouverte, ils
ont été échûtes à M^r. Jean David Polay au nom de M^r.
Françoise Marie fille de feu ledit Daniel Hubert, sa
femme, comme plus offrant et dernier enchérisseur,
pour les prix et conditions portés dans la Cession
et l'obligation de le voir, pour ce révisés présentement
par moi David Moyse Nicole Notaire //.

Du 20^e Avril 1755. Le V^{ble} Consistoire du
Cherit assemble sous la Présidence de Mons^r.
le Juge Daniel Nicole.

Etablissement
de Tutem
Veuve Raymond
&
Rocheat

Ledit M^r. le Juge Nicole a produit une missive
de ce jour d'envoy de M^r. le Secrétaire Nicole du
Lieu par laquelle il lui donne avis qu'à M^r.
Elizabeth Nicole veuve de David Raymond du
Cherit demeurant au Lieu chez le S^r. Pierre
Abram Nicole son Gendre, demande au V^{ble}
Consistoire dudit Cherit de lui établir pour
Tutem Jacques David Rocheat Charpentier des
Charbonnières qui paroît ici avec ledit Gendre,
Ledit V^{ble} Consistoire après avoir entendu la
sindite Lettre et les raisons dudit Nicole gendre de
ladite veuve, à établi à leur requisition ledit
Jacques David Rocheat Conseiller et Charpentier des
Charbonnières pour Tutem à ladite veuve, lequel a
promis de bonne foy de s'aquiter fidèlement de cette
Tutelle et d'en rendre bon compte lors qu'il en sera //



RECUEIL HISTORIQUE
SUR L'ORIGINE
DE LA
VALLÉE DU LAC-DE-JOUX,
L'ÉTABLISSEMENT

DE SES PREMIERS HABITANTS ,

CELUI DES TROIS COMMUNAUTÉS DONT ELLE EST COMPOSÉE,
ET PARTICULIÈREMENT DU CHENIT.

Avec un récit abrégé de quelques événements arrivés dans ce petit coin de pays pendant l'espace d'environ six-cent-quarante ans, qui commencent en l'année 1140.

Le tout extrait tant des documents et titres mentionnés dans cet ouvrage, que de certaines traditions qui ont paru assez bien fondées pour pouvoir donner quelque éclaircissement aux faits qui sont rapportés.

« Legent hæc nostra nepotes. »

PAR

JACQUES-DAVID NICOLE,

Juge, président de l'honorable Conseil du Chenit.



LAUSANNE,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE MARC DUCLOUX, ÉDITEUR.

—
1840.

Un ouvrage remarquable par sa qualité et sa véracité et qui rendra un immense service à tous les historiens de la région.

